



De quel type de navire s'agit-il ?

meretmarine.com

De quel type de navire s'agit-il ?



www.netmarine.net

Photo © François-Olivier Corman

Séance 1 – Étude de cas : la zone de pêche de la Nouvelle-Calédonie

Problématique : Comment la zone de pêche de la Nouvelle-Calédonie est-elle protégée ?



La *Glorieuse* arraisonne un navire de pêche illicite

16/05/2007

Dimanche dernier, dans la nuit, le palangrier* taïwanais Jin Chen 68, a été dérouté** pour avoir pêché sans autorisation dans la zone économique exclusive française de Nouvelle-Calédonie.

Le navire avait été aperçu le vendredi 11 mai par le patrouilleur La *Glorieuse*, au sud du récif des Chesterfield. Refusant d'obtempérer à l'ordre de s'arrêter, le Jin Chen 68 avait pris la fuite. Autorisé à délivrer des tirs de semonce, la *Glorieuse* a finalement arraisonné le bateau de pêche samedi dernier, au petit matin. Une inspection complète du bord a « mis en évidence l'absence de bouées radio et d'hameçons à bord », indique la Marine nationale. L'identification et l'emploi du plan de fréquences des bouées radio ont permis de remonter jusqu'à la palangre située à 75 nautiques marins*** à l'intérieur de la ZEE, près de la zone où le Jin Chen 68 avait été repéré.

Source : d'après le magazine *Mer et marine*

* Navire de pêche

** changé de route

*** env 140 km

1. Quelle est la nationalité du palangrier arraisonné ?





La *Glorieuse* arraisonne un navire de pêche illicite

16/05/2007

Dimanche dernier, dans la nuit, le palangrier* taïwanais Jin Chen 68, a été dérouté** pour avoir pêché sans autorisation dans la zone économique exclusive française de Nouvelle-Calédonie.

Le navire avait été aperçu le vendredi 11 mai par le patrouilleur La *Glorieuse*, au sud du récif des Chesterfield. Refusant d'obtempérer à l'ordre de s'arrêter, le Jin Chen 68 avait pris la fuite. Autorisé à délivrer des tirs de semonce, la *Glorieuse* a finalement arraisonné le bateau de pêche samedi dernier, au petit matin. Une inspection complète du bord a « mis en évidence l'absence de bouées radio et d'hameçons à bord », indique la Marine nationale. L'identification et l'emploi du plan de fréquences des bouées radio ont permis de remonter jusqu'à la palangre située à 75 nautiques marins*** à l'intérieur de la ZEE, près de la zone où le Jin Chen 68 avait été repéré.

Source : d'après le magazine *Mer et marine*

* Navire de pêche

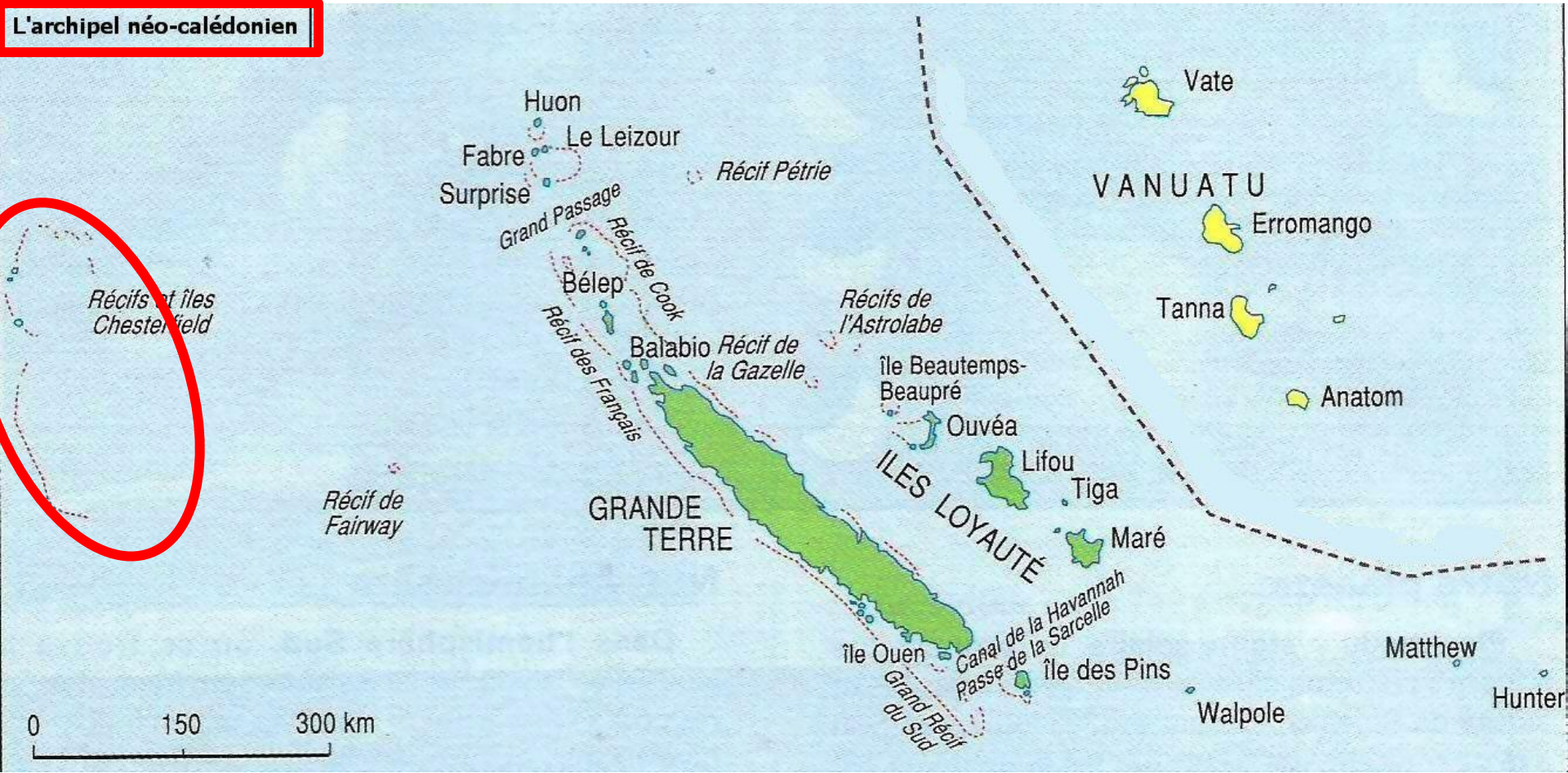
** changé de route

*** env 140 km

1) Quelle est la nationalité du palangrier arraisonné ?

2) Par qui a-t-il été arraisonné et pourquoi ?

L'archipel néo-calédonien



Récifs et îles Chesterfield

Récif de Fairway

0 150 300 km

GRANDE TERRE

ILES LOYAUTE

VANUATU

Vate

Erromango

Tanna

Anatom

Lifou

Tige

Maré

île Ouen

Canal de la Havannah
Passé de la Sarcelle

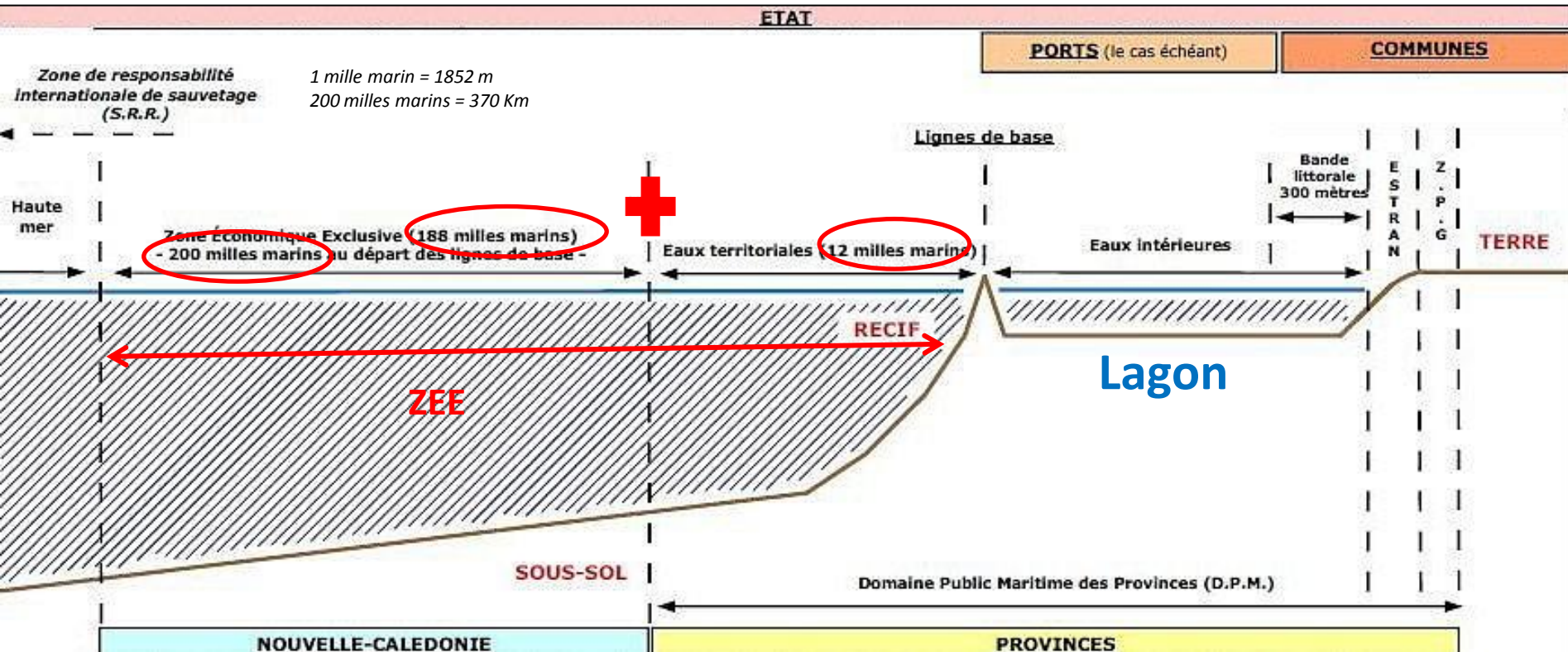
île des Pins

Walpole

Matthew

Hunter

doc 2. Coupe schématique de la ZEE avec la répartition des compétences maritimes en Nouvelle-Calédonie



Source : d'après le service des affaires maritimes, 2012

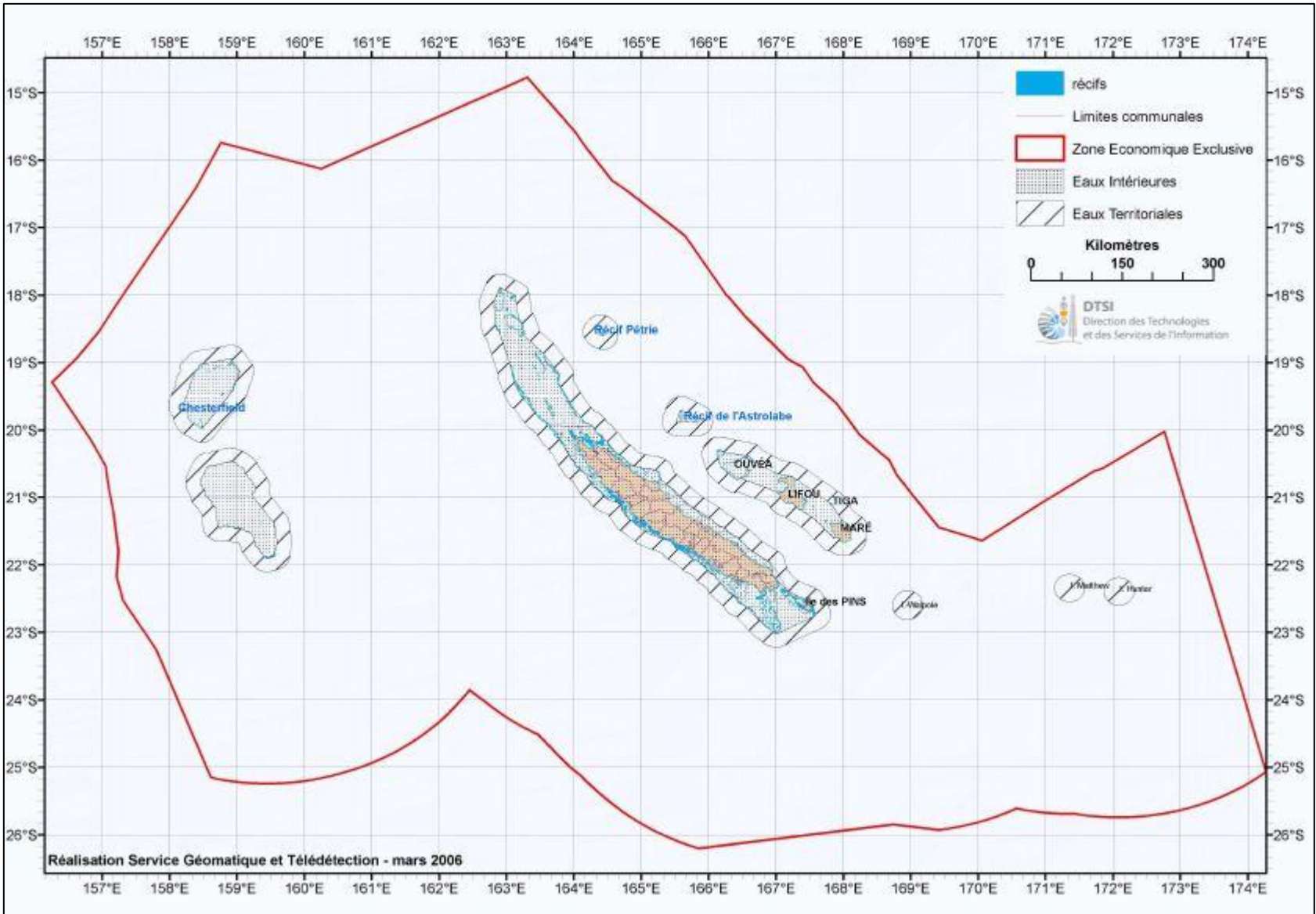
3) Doc 2 : Qu'est-ce que la ZEE ?

ZEE (Zone économique exclusive) : c'est la zone dont l'État riverain peut exploiter toutes les ressources économiques.

4) Entourez dans le document 2 la distance de la ZEE à partir des lignes de base.

5) Reportez sur le schéma doc2 le mot lagon.

Doc 3 : Carte de la ZEE de la Nouvelle-Calédonie



6) À partir de la carte rétro-projetée (les ZEE d'Océanie), nommez sur le doc 3 les ZEE limitrophes de celle de la Nouvelle-Calédonie.

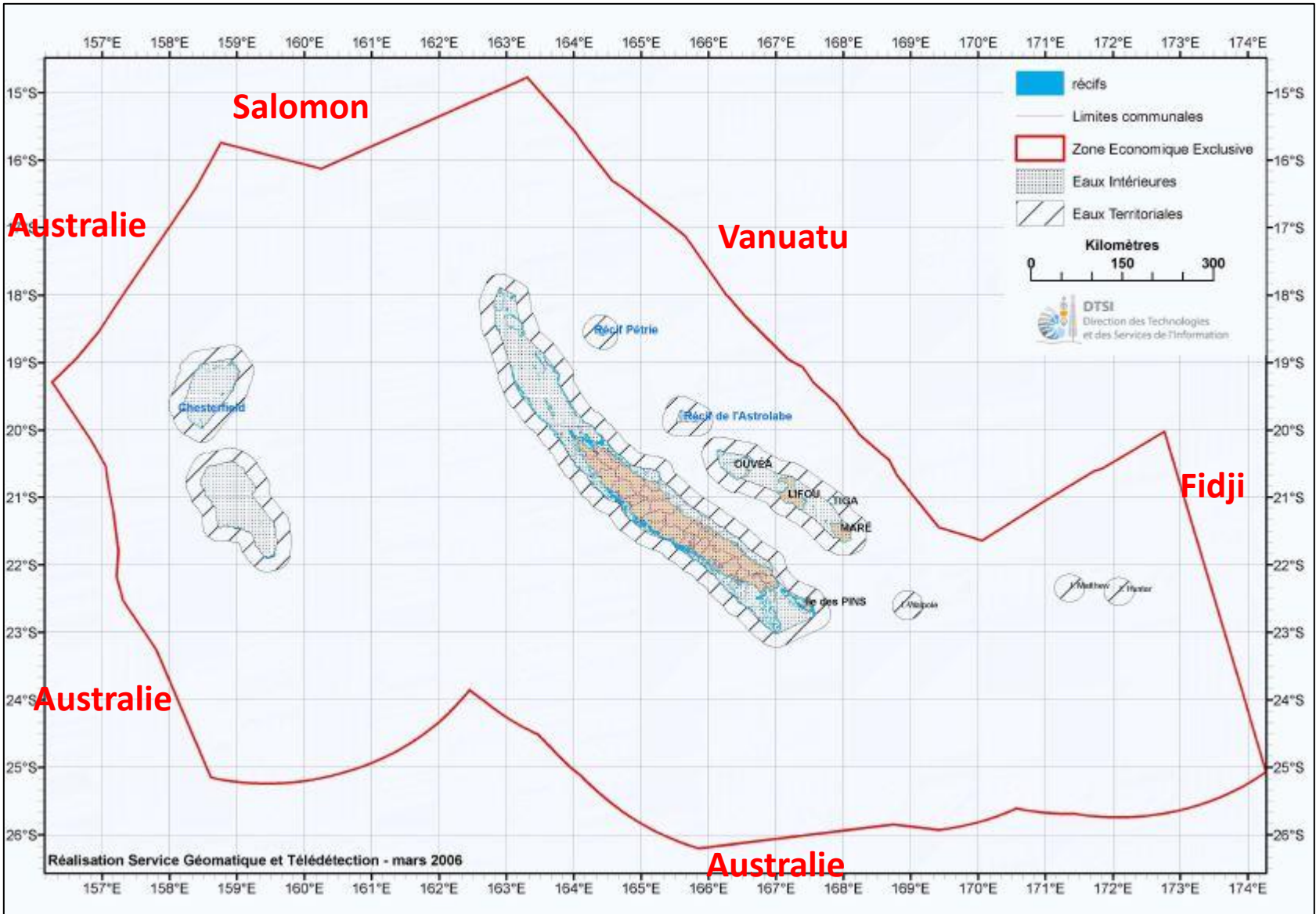


© IRD - 2001

- -
 -
 -
- Limite de la ZEE (Zone économique exclusive)
 Mélanésie
 Micronésie
 Polynésie
- ZEE de nations circumpacifiques et dépendances non peuplées

Sources : d'après Antheaume et Bonnemaïson, 1988 ; Norman et Douglas, 1994

Doc 3 : Carte de la ZEE de la Nouvelle-Calédonie



6) À partir de la carte rétro-projetée (les ZEE d'Océanie), nommez sur le doc 3 les ZEE limitrophes de celle de la Nouvelle-Calédonie.

● **Doc4 ; Extrait du journal de bord de la *Moqueuse* (Patrouilleur de la Marine nationale) :**

« La *Moqueuse* » chasse aux frontières de la ZEE Nouvelle-Calédonie.

(...) la mission de « La *Moqueuse* » se focalise sur le Nord de la ZEE, le long de la ligne délimitant les eaux françaises de celles des îles Salomon. Aucune licence de pêche n'est délivrée en ZEE française à des navires étrangers ; les eaux pourtant très poissonneuses y sont donc peu fréquentées. La zone voisine, en revanche, est le théâtre d'une activité particulièrement dense de la part de flottes de pêcheurs asiatiques toujours plus nombreux. La tentation est donc grande pour ces derniers de franchir la ligne « rouge » : la zone contigüe est alors naturellement l'objet d'une surveillance accrue pour détecter toute activité illicite.

Un avion *Gardian* est envoyé en patrouille en coopération avec « La *Moqueuse* » (...), une information transmise par l'état-major des forces armées de Nouvelle-Calédonie signale la présence à l'intérieur de la ZEE d'un navire de pêche étranger.

« La *Moqueuse* » se déroute alors immédiatement (...) ; le pavillon de police des pêches est hissé dans la mâture, l'équipe de visite se prépare et le canon de 40mm est débâché. (...)

La *Moqueuse* « chasse » le navire de pêche (...), il s'agit d'un navire taïwanais battant pavillon panaméen, disposant d'une licence de pêche des îles Salomon, en retour vers les Fidji pour y débarquer sa cargaison. (...) . Les vérifications opérées confirment le caractère non délictuel de ce transit légitime dans notre ZEE.

Fausse alerte donc, mais afin de marquer la présence française, « La *Moqueuse* » escorte le navire de pêche jusqu'à la limite de la ZEE avant de reprendre sa recherche d'éventuelles autres intrusions.

Journal de bord du Patrouilleur *La Moqueuse* , le lundi, 15 février 2010

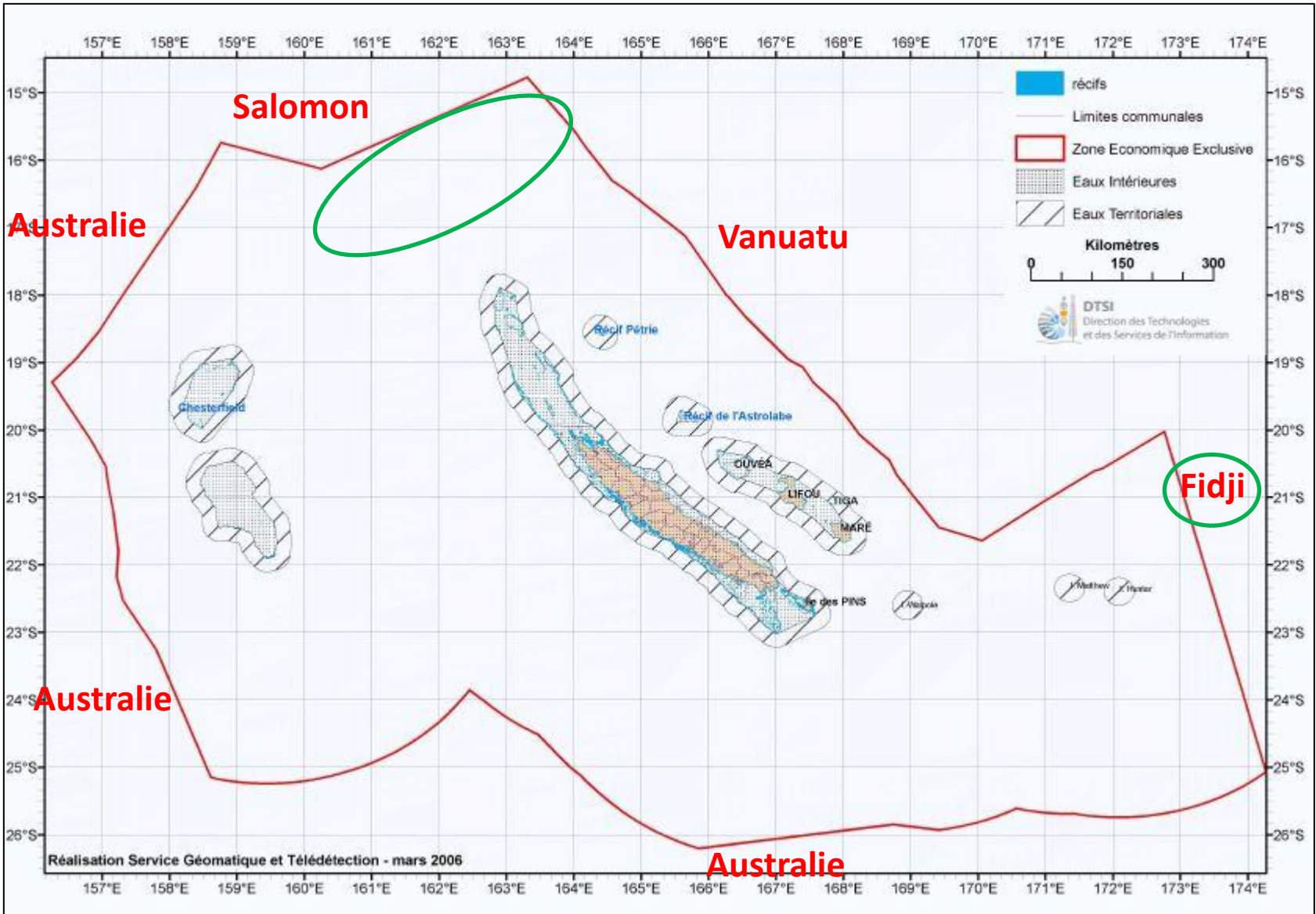


7) Relevez la phrase qui permet d'affirmer que des navires étrangers n'ont pas le droit de pêcher dans la ZEE de la NC. À votre avis, pourquoi une telle mesure ?

8) Quels sont les moyens utilisés pour faire appliquer cette mesure ?

9) Ce bateau taïwanais était-il en infraction ? Justifiez.

Doc 3 : Carte de la ZEE de la Nouvelle-Calédonie



« La Moqueuse » chasse aux frontières de la ZEE Nouvelle-Calédonie.

(...) la mission de « La Moqueuse » se focalise sur le Nord de la ZEE, le long de la ligne délimitant les eaux françaises de celles des îles Salomon. Aucune licence de pêche n'est délivrée en ZEE française à des navires étrangers ; les eaux pourtant très poissonneuses y sont donc peu fréquentées. La zone voisine, en revanche, est le théâtre d'une activité particulièrement dense de la part de flottes de pêcheurs asiatiques toujours plus nombreux. La tentation est donc grande pour ces derniers de franchir la ligne « rouge » : la zone contigüe est alors naturellement l'objet d'une surveillance accrue pour détecter toute activité illicite.

Un avion Gardian est envoyé en patrouille en coopération avec « La Moqueuse » (...), une information transmise par l'état-major des forces armées de Nouvelle-Calédonie signale la présence à l'intérieur de la ZEE d'un navire de pêche étranger.

« La Moqueuse » se déroute alors immédiatement (...) ; le pavillon de police des pêches est hissé dans la mâture, l'équipe de visite se prépare et le canon de 40mm est débâché. (...)



La Moqueuse « chasse » le navire de pêche (...), il s'agit d'un navire taïwanais battant pavillon panaméen, disposant d'une licence de pêche des îles Salomon, en retour vers les Fidji pour y débarquer sa cargaison. (...) . Les vérifications opérées confirment le caractère non délictuel de ce transit légitime dans notre ZEE.

Fausse alerte donc, mais afin de marquer la présence française, « La Moqueuse » escorte le navire de pêche jusqu'à la limite de la ZEE avant de reprendre sa recherche d'éventuelles autres intrusions.

Journal de bord du Patrouilleur *La Moqueuse*, le lundi, 15 février 2010

9) Ce bateau taïwanais était-il en infraction ? Justifiez.